

la Chambre, afin que nous puissions connaître la nature des travaux de recherches effectués et savoir si nous prenons assez rapidement des mesures suffisantes pour protéger les intérêts du Canada dans le domaine des communications.

Le premier ministre a parlé de modifications à la loi électorale du Canada pour donner suite au rapport du comité des dépenses électorales. Il y a la peine capitale, les houillères du Cap-Breton, la lutte contre la pollution de l'eau et de l'air et une foule d'autres choses. Nous ne pourrions disposer de ces questions en 1967 à moins d'examiner la procédure de la Chambre des communes. De l'avis des membres de notre parti, le Parlement doit organiser son travail si nous devons nous acquitter de façon satisfaisante de nos responsabilités et nous attaquer courageusement et efficacement aux problèmes vitaux de nos commettants.

Le premier ministre nous a énuméré une longue liste de mesures qu'il aurait aimé faire étudier au cours de la présente session et qui, il l'espère, seront abordées pendant la prochaine. Le Parlement n'a pu s'organiser de façon à permettre leur étude, a-t-il dit. A mon avis, le premier ministre doit accepter une très grande part de responsabilité en ce qui concerne cette situation. Une des tâches du gouvernement, c'est d'assumer la direction dans l'organisation des travaux du Parlement. Quel effort a-t-il fait pour les organiser? Nous avons établi un comité des travaux dans l'espoir qu'il effectuerait la planification de la besogne de la Chambre. Si ce n'est pour la mesure visant le remaniement de la carte électorale et, maintenant, la loi sur l'unification des forces armées, le comité n'a jamais été convoqué.

Le gouvernement a simplement passé d'une petite crise à une autre, sans faire aucune vraie tentative pour organiser les travaux de la session ou obtenir la collaboration des partis, à cette fin. Il est vrai, comme le premier ministre l'a dit, que cela est impossible sans la collaboration de tous les partis. C'est certain. Mais il faut aussi le coup de barre, et le coup de barre doit venir du gouvernement et du premier ministre. Nous l'attendons encore; la Chambre n'a reçu aucune orientation. J'en suis convaincu, nous avons maintenant une telle accumulation de projets législatifs que nous ne pourrions suffire à la tâche pendant cette année civile, à moins que nous ne recourions presque immédiatement au comité des

[M. Douglas.]

travaux pour organiser le programme de la session, une ou deux semaines d'avance, et pour obtenir, lorsque la chose est possible, l'assentiment de tous sur la période de temps à attribuer à chaque débat. Si nous ne pouvons nous entendre, la majorité des députés devraient déterminer la répartition du temps.

• (5.00 p.m.)

Nous sommes tous pour la liberté de parole. Nous voulons tous avoir le droit d'exprimer notre opinion. Si quelques députés accaparent ce droit pour l'exercer sur un nombre restreint de questions, leurs collègues sont automatiquement empêchés de discuter d'autres problèmes tout aussi importants à leurs yeux. A moins de fixer des délais pendant la session parlementaire de 1967, nous nous trouverons, à Noël ou au début de l'hiver prochain, dans la même situation qu'aujourd'hui, c'est-à-dire devant une foule de mesures en souffrance.

Loin de moi l'idée que le Parlement puisse devenir une sorte de conseil d'administration. J'admets qu'il est également un lieu de dialogue et de confrontation des idées. Mais cela n'empêche pas qu'il faille fixer un délai raisonnable pour qu'on puisse exprimer différentes idées et débattre divers sujets. C'est pourquoi je dis à la Chambre, au nom de notre parti, que s'il subsiste le moindre espoir de régler au cours de la session actuelle les questions mentionnées par le premier ministre, celles que j'ai énumérées, et bien d'autres qui préoccupent le peuple canadien, nous devons faire preuve d'autodiscipline et remanier nos façons de procéder afin de pouvoir accomplir la tâche dont nous sommes chargés.

Je tiens à préciser que si l'on fixe des délais pour les débats, il faut le faire d'avance. Il est déjà assez regrettable que le gouvernement, en traînant le pas, se mette dans une impasse, convoque le comité des travaux, cherche une certaine entente et, une fois que les passions sont soulevées et qu'une certaine acrimonie se manifeste, vienne demander à la Chambre de restreindre le débat. Pour bien ordonner les débats, il faudrait en dresser le plan une semaine ou deux à l'avance, afin que les députés sachent quels articles seront abordés, et que les partis s'entendent pour qu'un certain débat dure deux ou trois jours ou une semaine, selon l'importance du sujet, de façon qu'on sache dès le début combien de temps il lui est attribué et, par conséquent, à combien d'orateurs chaque parti aura droit. Ainsi, nous serions en